

Master MEEF CPE Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation Encadrement éducatif



Conseiller principal d'éducation

Objectifs

Ce parcours prépare au concours externe du CACPE, «Certificat d'Aptitude aux fonctions de Conseiller Principal d'Éducation» dans le second degré, en collège, et en lycée général et/ou technologique et professionnel. Il permet de former aussi aux métiers de l'encadrement dans des structures éducatives et des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Conditions d'accès

Accès en M1

- ▶ L'entrée en M1 Master mention MEEF est autorisée aux titulaires d'une Licence.
- ▶ Pour les titulaires d'autres diplômes (ingénieur), un avis de la commission pédagogique sur examen du dossier sera requis pour l'admission.

Accès en M2 en alternance pour accéder aux métiers de l'enseignement de l'Éducation Nationale

- ▶ De droit pour les étudiants qui ont validé le M1 et réussi le concours
- ▶ De droit pour les étudiants qui ont validé un autre M1 et réussi le concours

Accès en M2 sans alternance

- ▶ Pour les étudiants qui ont validé le M1, n'ont pas réussi le concours et souhaitent le représenter
- ▶ Pour les étudiants qui ont validé le M1, n'ont pas réussi le concours et se destinent aux métiers de l'éducation et de la formation.

Concours

Dans le cadre de la réforme de la formation des enseignants, voici ce que vous devez savoir :

Les nouveaux concours s'adressent principalement aux étudiants qui commenceront en septembre 2013 un Master "Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation" (MEEF) au sein d'une École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE). Ils se déroulent en totalité à la fin de la première année de Master : admissibilité en avril, admission de juin à juillet.

Ils sont également ouverts aux étudiants inscrits en Master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme de Master ou d'un grade équivalent.

Les étudiants admis à ces concours seront, au cours de leur seconde année de Master (M2), rémunérés à plein temps en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps. Ils prendront leurs fonctions comme titulaires à la rentrée suivante.

Les étudiants qui valident le Master 1 et échouent au concours peuvent être découragés et envisager de renoncer à poursuivre. Pour éviter cela, un système d'entretien d'orientation va être mis en place où différentes options leur seront proposées pour déterminer s'ils doivent continuer ou non dans leur ESPE.



Poursuites d'études

Possibilité de préparer une thèse (suivant les conditions d'admission) dans une école doctorale de l'Université de Lyon ou dans une autre université en France ou à l'étranger, notamment en sciences de l'éducation.

Compétences

Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ; maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ; maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ; concevoir et mettre en oeuvre son enseignement ; organiser le travail de la classe ; prendre en compte la diversité des élèves ; évaluer les élèves ; maîtriser les technologies de l'information et de la communication ; travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'établissement ; se former et innover.

Insertion professionnelle - Métiers - Secteurs d'activité

Les diplômés du Master peuvent prétendre au métier suivant :

Conseiller principal d'éducation :

Le conseiller principal d'éducation exerce dans le second degré, en collège ou en lycée. Il est chargé du bon déroulement de la vie scolaire et contribue à placer les élèves dans les meilleures conditions d'apprentissage. Les conseillers principaux d'éducation participent aux activités éducatives du second degré sans enseigner. Les fonctions sont exercées sous la responsabilité du chef d'établissement. Elles se situent dans le cadre général de la vie scolaire et contribuent à placer les élèves dans les meilleures conditions possibles pour leur scolarité. Leurs responsabilités sont réparties principalement dans les trois domaines suivants :

- ▶ le fonctionnement de l'établissement : organisation de la vie collective quotidienne hors du temps de classe, en liaison avec la vie pédagogique dans l'établissement
- ▶ la collaboration avec le personnel enseignant : travail en liaison étroite avec les professeurs afin d'assurer le suivi des élèves et participation aux conseils de classe
- ▶ l'animation éducative : création des conditions du dialogue dans l'action éducative, sur le plan collectif et sur le plan individuel, organisation de la concertation et de la participation des différents acteurs à la vie scolaire au sein de l'établissement. (Ministère de l'éducation nationale)

Et aux métiers sur concours de la fonction publique française de catégorie A et de la fonction territoriale.

espe.univ-lyon1.fr

École Supérieure du Professorat et de l'Éducation
5 rue Anselme 69004 Lyon
Tel : 04 72 07 30 30



espe École supérieure
du professorat
et de l'éducation
Académie de Lyon

